



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA CANALISATION DU LOURTEAU ET LA MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source. Puis, par délibération en date du 8 avril 2021, l'enveloppe de cette opération a été portée à 1.030.000 €.

Par délibération du 7 avril 2023, le conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme, augmenté l'enveloppe de 1.050.000 €.

Par délibération du 11 avril 2025, le conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme et augmenté l'enveloppe de 23.500 €.

Les travaux sont en cours de réalisation et s'achèveront en 2026.

Par ailleurs, suite à un point effectué par la maîtrise d'œuvre, il apparaît qu'une série de prestations supplémentaires doit être intégrée au marché (surdimensionnement de la nourrice provisoire, sécurisation et sectorisation de la canalisation 175, remise en service et adaptation hydraulique de la canalisation 165, mise en œuvre de vannes altimétriques de maintien de niveau du réservoir St-Pée...). Parallèlement, des moins-values doivent être opérées (pose d'un débitmètre alimenté par secteur en lieu et place d'un autonome...).

Entre ces travaux supplémentaires et les moins-values, l'incidence financière sur le marché de travaux est estimée à 35.000 € HT.

Aussi, il est proposé de modifier la durée de cette autorisation de programme pour la porter à 6 années, d'augmenter son enveloppe de 35.000 € HT pour la porter à 2.138.500 € HT et de revoir les crédits de paiement, savoir :

Budget de l'eau potable						
AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau						
DEPENSES						
Montant AP 31/12/2024	Révisions 2025	AP REVISEE	Réalisé 2021-2023	Réalisés 2024	CP 2025	CP 2026
2.080.000 €	58.500 €	2.138.500 €	75.159,52 €	1.983.270,23 € dont 43.369,24 € mandatés et 1.939.900,99 € reportés	70 000,00 €	10 070,25 €

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 novembre 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 6 ans, de 2021 à 2026,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 2.138 500 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY